



Conditions générales de vente

Article 1 - Objet

Les présentes conditions régissent les ventes par la société **ACRS DIAGNOSTICS IMMO** (Diagnostics immobiliers).

Article 2 - Prix

Les prix de nos prestations sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TVA et autres taxes applicables au jour de la commande).

Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en euros.

La société **ACRS DIAGNOSTICS IMMO** se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais la prestation sera facturée sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de la commande et sous réserve de disponibilité.

Les documents réalisés demeurent la propriété de la société **ACRS DIAGNOSTICS IMMO** jusqu'au paiement complet du prix.

Article 3 - Commandes

Vous pouvez passer commande :

Par téléphone au 06 27 39 91 19

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et feront l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de votre commande.

Article 4 - Validation de votre commande

Toute commande auprès de la société : **ACRS DIAGNOSTICS IMMO** suppose l'adhésion aux présentes Conditions Générales. Toute confirmation de commande entraîne votre adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente, sans exception ni réserve.

L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction.

Vous déclarez en avoir parfaite connaissance.

La confirmation de commande vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

Un récapitulatif des informations de votre commande et des présentes Conditions Générales, vous sera communiqué en format PDF *via* l'adresse e-mail de confirmation de votre commande .

Article 5 - Paiement

Le fait de valider votre commande implique pour vous l'obligation de payer le prix indiqué.

Le règlement de la prestation s'effectue par chèque, ou virement dans les 8 jours après l'intervention au plus tard.

- Pénalités de retard (taux annuel) : 9.00% - Une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera appliquée en cas de retard de paiement pour les professionnels conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code de commerce - Pas d'escompte pour paiement anticipé

Article 6 - Rendez-vous

Lorsqu'un rendez-vous a été fixé, une éventuelle modification ou annulation est possible en contactant la société **ACRS DIAGNOSTICS IMMO** avant 18h00 la veille du rendez-vous.

le Diagnostiqueur **ACRS DIAGNOSTICS IMMO** se présente dans une plage horaire de vingt minutes fixée lors de la prise de rendez-vous. En cas d'absence du locataire ou du propriétaire ou de son mandataire ou de l'indisponibilité de la clé du local à visiter, la société **ACRS DIAGNOSTICS IMMO** facture forfaitairement au donneur d'ordre le prix du déplacement de l'expert soit 65 euros.

Article 7 - Assurance et certification

Les diagnostics immobiliers réalisés par la société **ACRS DIAGNOSTICS IMMO** sont conformes à la législation française en vigueur. La société **ACRS DIAGNOSTICS IMMO** dispose d'une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie **Groupama pro**

Tous les techniciens qui interviennent pour la société **ACRS DIAGNOSTICS IMMO** sont certifiés par un organisme de certification accrédité par le Cofrac. (conformément à la réglementation en vigueur.

Article 8 - Droit applicable en cas de litiges

La langue du présent contrat est la langue française. Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français seront les seuls compétents.

Article 9 - Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site **ACRS DIAGNOSTICS IMMO** sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de la société **ACRS DIAGNOSTICS IMMO**. Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès de la société **ACRS DIAGNOSTICS IMMO**.

Article 10 - Données personnelles

La société **ACRS DIAGNOSTICS IMMO** se réserve le droit de collecter les informations nominatives et les données personnelles vous concernant. Elles sont nécessaires à la gestion de votre commande, ainsi qu'à l'amélioration des services et des informations que nous vous adressons.

Elles peuvent aussi être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations, telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement.

Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de

respecter les obligations légales et réglementaires

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives et aux données personnelles vous concernant, directement sur le site Internet.

Article 11 - Archivage Preuve

La société ACRS DIAGNOSTICS IMMO archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil.

Les registres informatisés de la société ACRS DIAGNOSTICS IMMO seront considérés par toutes les parties concernées comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.



